



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 09360

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	existante	
N° de rapport :: 23./1.70206/05			
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : Contrôle dans le cadre d'une vente □ autres :			
Demandeur: LeltTGleed			
Personne sur place: M. Le FOLT. code EAN de l'installation: NC  Adresse de la visite: Levell des Fosses, 9 4590 Elle Malle			
Adresse de la visite: School des Fossis 9-4580 Elle Malle			
Date de visite : Olof Chaffe Date d'émission : Olof Chaffe Références client :			
Référentiel réglementaire : RGIE art.   271 276 bis et dérogations 271 bis 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :			
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branchement :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	iits terminaux :	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou
Correspondances des schémas à l'installation			dérog.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs			
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	No.	X	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	~	X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	_		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			X
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : C <sub>3</sub> MΩ			-
Résistance de dispersion de la prise de terre :	X		
Identification des appareils de mesure : reérise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.  Manquements / Notes : Absence de plan elichi gene de l'instella			
* les mach mes of eau me sont p	as to	ccorde	ès Su
* les machines d'éau ne sont p l'I. Diff. de 3 cMA. * Voir quelçe	eas pr	e ses t	fl
su fore four percent ment.).	oo s <sup>M</sup> iraaa		
Conclusion:			RA
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain sontrôle périodique est à effectuer dans le déla prescrit par la reglementation en vigueur.			
Conclusion:  L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain sontrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la reglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur.  Nom et visa du demandeur pour réception:			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
Nom et visa de l'inspecteur.  Nom et visa du demandeur pour réception :  Nom et visa du demandeur pour réception :			
surrigreen, be			
WWW.certigroon Tél. 0471/580.708	Y		1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406,671,312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be